

Réunion ordinaire **Vendredi 18 avril 2014**

L'an deux mille **quatorze, le vendredi 18 avril, à 20h00**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Darcy Jean-Claude, Maire.

Présents: M. DARCY MMES et MM MORIN GAMBÉ DENAUW DESAUNAY PIAT P. PIATJC PETIT JOSSEAUX VAN HOUTEGHEM D'HEYGERE

CCAS : Présents : MMES DESAINT N. GOMEZ N. MITTELETTE M. QUETTE G.

Absents excusés : MME LABOUREUR C.

Absents:

Lecture du compte-rendu de la réunion précédente, puis signature.

- Madame MORIN est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2014_020

OBJET : Approbation du compte de gestion 2013 du CCAS dressé par M. VALETTE Francis, Receveur.

Le Comité Communal d'Action Sociale,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice **2013** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2013**,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2012** celui de tous les titre de recette émis, celui de tous le mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant.....

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2013** au 31 décembre **2013**, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2013** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2013** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2014_021

OBJET : Compte administratif C.C.A.S 2013.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES	
011 Charges à caractère général	1227.61 €		
60623 Alimentation	274.11 €		
6232 Fêtes et Cérémonies	953.50 €	- €	
012 Charges de personnel	144.00 €		
6451 Cotisation URSSAF (Acci. Travail)	144.00 €		
64 Autres charges de gestion courante	- €		
6568 Secours	- €		
TOTAL	1371.61 €	TOTAL - €	TOTAL des DEPENSES 1 371.61 €
RECETTES	RECETTES	RECETTES	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
70311 Concessions dans cimetières	- €		
7474 Subvention des Communes	3500.00 €	- €	
TOTAL	3500.00 €		Résultat de l'exercice 2 128.39 €
002 Excédent de fonctionnement reporté 2012	1437.85 €	- €	
TOTAL	1437.85 €	TOTAL - €	TOTAL des RECETTES 4 937.85 €
			RESULTAT DE CLOTURE 3 566.24 €

OBJET : Budget primitif C.C.A.S 2014.

BUDGET PRIMITIF			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	
011 Charges à caractère général	6 666.24 €		
60623 Alimentation (Colis)	3 166.24 €		
6232 Fêtes et Cérémonies (Repas)	3 500.00 €	- €	
012 Charges de personnel	200.00 €		
6451 Cotisation URSSAF (Acci. Travail)	200.00 €		
64 Autres charges de gestion courante	200.00 €		
6568 Secours	200.00 €		
TOTAL	7 066.24 €	TOTAL	- €
		TOTAL des DEPENSES	7 066.24 €
RECETTES		RECETTES	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
70311 Concessions dans cimetières	- €		
7474 Subvention des Communes	3 500.00 €	- €	
TOTAL	3 500.00 €		
Résultat de l'exercice			
002 Excédent de fonctionnement reporté 2013	3 566.24 €	- €	
TOTAL	7 066.24 €	TOTAL	- €
		TOTAL des RECETTES	7 066.24 €
		RESULTAT DE CLOTURE	- €

Le budget primitif du CCAS est adopté à l'unanimité et s'équilibre comme présenté ci-dessus :
 Pour la section de fonctionnement uniquement en Dépenses et Recettes pour un montant de 7066,24€

DELIBERATION N°2014_022

OBJET : Approbation Compte de Gestion Commune **2013** dressé par **M. Francis VALETTE** Receveur.

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice **2013** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2013**,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2012** celui de tous les titre de recette émis, celui de tous le mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant.....

...

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2013** au 31 décembre **2013**, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2013** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2013** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Au registre sont les signatures

DÉLIBÉRATION N°2014_017

OBJET: Indemnités du Maire et des Adjointes.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du **28 mars 2014** constatant l'élection du maire et de **2** adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du **28 mars 2014** portant délégation de fonctions à Mesdames **MORIN Françoise** et **GAMBÉ Véronique** réciproquement, 1^{ère} et 2^{de} adjointes

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 308 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire

en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser **17 %**

Considérant que pour une commune de 308 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser **6,6%**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, avec effet au **28 mars 2014**,

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- maire : **17 %** de l'indice 1015
- 1^{er} adjoint : **6,6 %** de l'indice 1015
- 2^{ème} adjoint : **6,6 %** de l'indice 1015

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MAIRE,
et ADJOINTS**

Annexe à la délibération N° 2014_017 du 18 avril 2014

**ARRONDISSEMENT : COMPIEGNE
CANTON : RESSONS-SUR-MATZ
COMMUNE de BAUGY**

POPULATION : 308

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé) : 13 777€

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire :

Nom du maire	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
M. DARCY	17% soit 646,25€		

B. Adjoints au maire et conseillers municipaux titulaires d'une délégation :

bénéficiaires	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
1er adjoint :	6,6% soit 250,90€		

2 e adjoint :	6,6% soit 250,90€		
---------------	----------------------	--	--

C. conseillers municipaux

Nom des bénéficiaires	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
M.			

D. MONTANT TOTAL ALLOUE : 13 777€ DELIBERATION N°2014_018

OBJET : Compte administratif 2013 commune et CCAS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU
	DEFICIT(1)	EXCEDENTS (1)	DEFICIT (1)	EXCEDENTS (1)	DEFICIT (1)	EXCEDENTS (1)

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés.....	0,00	82 095.57	17 666.49	0	17 666.49	99 762.06
Opérations de l'exercice.....	147 298.30	208 063.28	235 693.13	169 999.59	382 991.43	378 062.87
TOTAUX.....	147 298.30	290 158.85	253 359.62	169 999.59	400 657.92	477 824.93
Résultats de clôture.....		142 860.55		-83 360.03		59 500.52
Restes à réaliser.....					0	
TOTAUX CUMULES.....						
RESULTATS DEFINITIFS.....						

COMPTE ANNEXE POUR C.C.A.S.

Résultats reportés.....		1437.85				1437.85
Opérations de l'exercice.....	1 371.61	3 500.00	0	0	1 371.61	3 500.00
TOTAUX.....	1 371.61	4 937.85	0	0	1 371.61	4 937.85
Résultats de clôture.....		3 566.24		0		3 566.24
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES.....						
RESULTATS DEFINITIFS.....						

DÉLIBÉRATION N°2014_019

OBJET: Décision en matière des Taux des Contributions Directes.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré de fixer les Taux en matière de Contributions Directes de la façon suivante:

Taxe d'Habitation	16.73%
Taxe Foncière (Bâti)	17.63%
Taxe Foncière (Non Bâti)	55.22%
Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E)	22.18%

OBJET: Budget Primitif 2014.

|

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	253 109,00	193 610,00

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 59 499,00

= = =

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	253 109,00	253 109,00
--	------------	------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	121 528,00	204 889,00

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 83 361,00	(si solde positif)

= = =

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	204 889,00	204 889,00
---	------------	------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	457 998,00	457 998,00
---------------------	------------	------------

Le Budget Primitif 2014 est adopté à l'unanimité et s'équilibre comme suit :

- Pour la Section de Fonctionnement, en Dépenses et Recettes pour un montant de **253 109,00€**.
- Pour la Section d'Investissement, en Dépenses et Recettes pour un montant de **204 889,00 €**.

DÉLIBÉRATION N°2014_019

OBJET: Décision en matière des Taux des Contributions Directes.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré de fixer les Taux en matière de Contributions Directes de la façon suivante:

Taxe d'Habitation	16.73%
Taxe Foncière (Bâti)	17.63%
Taxe Foncière (Non Bâti)	55.22%
Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E)	22.18%

QUESTIONS DIVERSES :

Organisation du 14 juillet : Repas et animation de la soirée du 13 juillet font l'objet de demandes de devis.

Achat de matériel : Le maire informe les membres du Conseil que la petite tondeuse hors service sera remplacée par une machine de marque Husqvarna pour un montant de 949€ TTC, compte tenu de la remise de 5% accordée par les Ets Mansard de Monchy-Humières.

Radar pédagogique : Un radar pédagogique sera installé rue Saint Médard et un second sera installé sur la départementale

Remise en état de la voirie :

1° : A la charge de la Commune le rebouchage des trous qui ne sont pas pris en charge par la CCPS, pour environ 5000€

- du pont sur l'Aronde jusqu'à la première maison de la rue du Jeu d'Arc
- du croisement de la rue de l'Eglise jusqu'à la Féculerie

2° : A la charge de la CCPS,

- Rue du Jeu d'Arc jusqu'à la dernière maison
- Rue de la Belle Croix
- Rue St Médard jusqu'à la RD935
- De la Ferme de 7 Voies jusqu'à la route de Coudun

Aires de stationnement :

- Un devis de l'entreprise Chrétien a été présenté pour la réalisation d'un parking face au n°14 de la rue St Médard. Les travaux consisteront en une démolition du muret et la mise en place de G.N.T. pour accueillir une vingtaine de voitures. Un devis de la société Colas a été également demandé.
- Il est prévu la réalisation d'un deuxième parking après busage du fossé face au 31 de la rue St Médard.
-

Travaux d'aménagement du secrétariat de Mairie :

Pour apporter plus de confidentialité dans les démarches des administrés, il a été décidé de séparer le bureau du maire de celui du secrétaire de Mairie en aménageant le hall d'accueil. Un deuxième devis est en attente.

Aire de stationnement : Il est prévu d'installer une barrière à l'entrée du parking rue de Revennes pour en maîtriser l'accès.

Cimetière : Un devis a été demandé en prévision de l'installation d'un columbarium.

DARCY MORIN GAMBÉ DENAUW DESAUNAY PIAT P.

PIAT J-C PETIT JOSSEAUX VAN HOUTEGHEM D'HEYGERE